

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2021 A 19H00

Convocations, distribution et affichage du 13 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Lydie VASSEUR (procuration de Christelle VERMEULEN), Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Gaëtan DELICQUE, Jean Marie VONARB, Laurent PINOT, Gaël LEOEUF, Séverine WEBER, Delphine BRIDOT, Francis PELLETIER, Christian BERTRAND.

ABSENTS EXCUSES : Béchir JARRAYA (procuration à Sylvie MASSET), Christelle VERMEULEN (procuration à Lydie VASSEUR) et Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST).

ABSENTS NON EXCUSES : Laurent VAN COILLIE

Soit 11 présents et 14 votants

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE,

Madame Delphine BRIDOT est secrétaire de séance.

***SIGNATURE DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FEVRIER 2021***

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 25 février 2021

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Madame le Maire cède la Présidence à Monsieur Jean-Marie VONARB doyen de l'assemblée pour le vote du compte administratif 2020 et sort de la salle.

FONCTIONNEMENT DEPENSES			VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	175 076.11	UNANIMITE
012	CHARGES DE PERSONNEL	214 623.12	UNANIMITE
Arrivée de Monsieur VAN COILLIE Laurent à 19h08. Soit 11 présents et 13 votants			
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT	43 575.57	UNANIMITE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 187.00	UNANIMITE
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	48 885.27	UNANIMITE
66	CHARGES FINANCIERES	3 406.44	UNANIMITE
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 718.96	UNANIMITE
POUR INFORMATION TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		490 472.47	
FONCTIONNEMENT RECETTES			
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	490 153.07	UNANIMITE
013	ATTENUATION DE CHARGES	264.42	UNANIMITE
70	PRODUITS DES SERV DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	53 223.44	UNANIMITE
73	IMPOTS ET TAXES	334 756.78	UNANIMITE
74	DOTATIONS & PARTICIPAT°	198 798.43	UNANIMITE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 475.64	UNANIMITE
76	PRODUITS FINANCIERS	3.58	UNANIMITE
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 412.99	UNANIMITE
POUR INFORMATION TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		1 104 088.35	
INVESTISSEMENT DEPENSES			
10088	PLANTATION	4 480.86	UNANIMITE
101	ECLAIRAGE PUBLIC	35 223.41	UNANIMITE
104	MATERIEL OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE	6 960.00	UNANIMITE
106	MATERIEL INCENDIE	7 285.84	UNANIMITE
117	MAIRIE	1 759.16	UNANIMITE
129	APPENTI - VESTIAIRES TERRAIN DE FOOT	141 031.45	UNANIMITE
132	VITRAUX	23 030.34	1 CONTRE (Christian BERTRAND) 12 POUR
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	4 392.00	UNANIMITE
161	DEPLACEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE MONCEAUX	2 520.00	UNANIMITE
167	ETUDE HYDROLOGIQUE	13 428.00	UNANIMITE
77	INFORMATISATION	2 999.04	UNANIMITE
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	26 800.17	UNANIMITE
POUR INFORMATION TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		269 910.27	
INVESTISSEMENT RECETTES			
116	CIMETIERE	45 760.00	UNANIMITE
132	VITRAUX	3 960.00	1 CONTRE (Christian BERTRAND) 14 POUR
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	6 250.00	UNANIMITE
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	335 111.40	UNANIMITE
POUR INFORMATION TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		391 081.40	

Au chapitre 76 : Monsieur BERTRAND trouve la somme dérisoire. Il s'agit des intérêts de parts sociales

A l'opération 10088 – plantations : Monsieur BERTRAND demande si ce sont les plantations pour Bulles et ses Hameaux, fleurissement. Non ce sont des plantations d'arbres.

Signature de la page signature du Compte Administratif 2020 en 3 exemplaires

Madame le Maire remercie Monsieur VONARB et reprend la présidence de séance.

Soit 12 présents et 15 votants

II – COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du Percepteur qui présente des résultats identiques au compte administratif 2020 de la commune.

Vote pour à l'unanimité

III – AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNE

Le Conseil Municipal, considérant les résultats du compte administratif 2020 et le besoin de financement des restes à réaliser (de 4076.87 €), décide les affectations suivantes au Budget Primitif 2021 :

Compte 001 investissement recette :	121 171.13 €
Au compte 1068 investissement recette :	4 076.87 €
Compte 002 fonctionnement recette :	609 539.01 €

Vote pour à l'unanimité

IV – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les sommes suivantes pour les subventions 2021, conformément à la décision collective des membres du comité finances et comme tous les ans, les subventions seront octroyées sous réserve de dépôt d'un dossier complet de demande par l'association concernée. Elle rappelle la décision collective de réduire les subventions par rapport à l'année 2020 afin de privilégier les associations à caractère social qui ont été amplement sollicitées en cette période de crise sanitaire.

NOM	MONTANTS DEMANDÉS	POUR MEMOIRE SUBVENTIONS 2020	MONTANTS DECIDES EN COMITE FINANCES	VOTE
FANFARE DE BULLES	Pas d'activité ne demande rien (Madame CASTEL par téléphone)	1000	500	UNANIMITE
JS BULLES	1500	1000	500	UNANIMITE
CLUB LES RAYONS DE SOLEIL	800	800	400	UNANIMITE
LA BULLE D'AIR	300 ou 400 car activités réduites en 2020	600	300	UNANIMITE
GYM BULLES	700	600	300	UNANIMITE
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Pas de demande de subvention mais demande d'achat matériel (tronçonneuse + kit sécurité)	1000	500 + achat matériel	UNANIMITE
LA TRUITE BULLOISE	250	400	200	UNANIMITE
SOUVENIR FRANÇAIS	DECISION CM	100	50	UNANIMITE
ANIMATIONS BULLOISES	Pas d'activité ne demande rien (Mme BRIDOT à l'oral)	600	300	2 ABSTENTIONS (Delphine BRIDOT et Gaëtan DELICQUE) 13 POUR
AMICALE DES CHASSEURS	800	400	200	UNANIMITE
SECOURS CATHOLIQUE	DECISION CM	800	800	1 CONTRE (Christian BERTRAND qui préfère les restos du cœur) 14 POUR
LES RESTOS DU CŒUR	800	400	800	UNANIMITE
COM FETES ET ASSOC.	600	600	300	UNANIMITE
A LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE DE BULLES	300	300	150	UNANIMITE
ENVOL	DECISION CM MINIMUM 25 €	50	50	UNANIMITE
SPA (POURSUITE AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES REFUGE)	DECISION CM	100	100	UNANIMITE
ASSO NEUROFIBROMATOSE – ANTENNE SOMME OISE	DECISION CM		400	1 ABSTENTION (Gaël LEBOEUF) 14 POUR
TELETHON	DECISION CM		500	UNANIMITE
COOPERATIVE SCOLAIRE	DECISION CM	Pas de prévision de sortie pour le moment à voir peut être en cours d'année		
TOTAL			6 350	
DIVERS (Attribution éventuelle sur décision modificative votée par le Conseil)			3 650	Au BP 2021: 10 000 €

V- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'état 1259 permettant le calcul de la part communale des impôts, ne sera mis à disposition de la commune qu'à partir du 31 mars 2021. Le vote est donc reporté à la prochaine réunion.

VI- ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Vote pour à l'unanimité

VII – PROJET D'ACHAT DU CABINET MEDICAL

Madame le Maire informe les membres du conseil que le docteur COLONNA lui a indiqué par courrier, qu'il devrait prendre sa retraite en mars 2022 et qu'après discussion avec Monsieur BOURGEOIS, copropriétaire du bâtiment, ils avaient décidé de mettre en vente le cabinet médical. Ils ont donc proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreur.

Le Docteur LOJA a sollicité, Madame le Maire, pour le rachat du cabinet médical par la municipalité.

Pour le moment la seule certitude d'aide éventuelle, serait celle de la Communauté de Communes du Plateau Picard par le biais du fonds de concours. Madame le Maire a également interrogé le Conseil Départemental et la Sous-Préfecture sur les subventions pouvant être octroyées et le service des Domaines sur un éventuel avis. Madame le Maire est toujours en discussion avec le Conseil Départemental pour avoir des renseignements précis.

Conformément au mail envoyé aux membres du Conseil, le service des domaines a été contacté concernant l'éventuel achat du cabinet médical afin de savoir si la commune devait leur demander un avis.

Pour une acquisition de moins de 180 000 € (hors préemption, ZAD et à l'amiable) il n'y a pas besoin de les consulter.

Néanmoins si les élus le souhaitent c'est possible mais le délai de réponse est de minimum 2 mois car les demandes obligatoires sont traitées en priorité.

Cette demande se réalise uniquement par internet.

Monsieur BERTRAND demande si d'autres personnes pourraient se porter acquéreurs et proposer plus.

Effectivement d'autres pourraient se porter acquéreurs.

Monsieur VAN COILLIE précise que si un ou des médecins se portaient acquéreurs cela arrangerait tout le monde.

Plusieurs élus pensent que si les médecins ont proposé l'acquisition à la commune c'est qu'ils ont bien conscience qu'il est important que ce bâtiment reste un cabinet médical.

La décision finale devra être validée par délibération du Conseil Municipal.

Les vendeurs ont fait parvenir en mairie une estimation de l'agence ORPI et doivent dès qu'ils en seront en possession communiquer celle du Notaire de Bresles.

Monsieur DELICQUE demande s'il existe un « logiciel » permettant de trouver des médecins.

Madame le Maire indique que le Conseil Départemental propose un service de recherche de professionnels de médecine. De plus des aides peuvent être apportées au médecin qui s'installe (logiciel, matériel informatique, table d'osculations, pose de plaque etc...)

L'estimation de l'agence est située dans une fourchette allant de 125000 à 135000 €. Les vendeurs proposent leur bien à la commune pour 145 000 € mais ne sont pas opposés à la négociation.

Madame le Maire souligne l'importance de garder un cabinet médical sur notre commune rurale afin de proposer une médecine de proximité à ses habitants. Elle souligne, en plus, que cette structure assure la pérennité de la pharmacie de Bulles et espère en achetant ce cabinet trouver un à deux médecins qui s'installeront.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- De donner un accord de principe sur l'achat du cabinet médical,

- Charge le Maire de faire une offre correspondant à la moyenne de l'estimation, allant de 125 000€ à 135 000€, soit : 130 000 € et de négocier
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier

Vote pour à l'unanimité

VIII - QUESTION DIVERSES

a) Chasse aux œufs de Pâques

Madame le maire résume le déroulement habituel de la traditionnelle chasse aux œufs à l'école.

Vu la crise sanitaire, la chasse aux œufs ne pourra, malheureusement, pas avoir lieu cette année.

Madame le Maire propose d'offrir des chocolats (lapins + œufs) dans des sacs plastiques zippés étiquetés au nom de l'élève et pour tous les élèves de la maternelle au CM2 (44 enfants). On ne se limiterait pas uniquement aux maternelles et CP.

Tous les élus sont favorables à cette distribution.

b) Défibrillateur

Madame le Maire informe les élus que la commune doit mettre à disposition des habitants au moins un défibrillateur, accessible à tous.

Il serait souhaitable de définir à quel endroit il pourrait être installé et à partir de 2022 un défibrillateur intérieur devra être installé à la salle des fêtes (ERP 5 : Etablissement Recevant du Public catégorie 5).

Madame le Maire annonce le coût des devis qu'elle a fait actualiser :

- Achat défibrillateur automatique intérieur 1572.36 € TTC, maintenance 190.00 € HT par an et tous les 4 ans pour les batteries et électrodes
- En location maintenance comprise 58.80 € par mois (environ 700 € par an) + 10 € pour une armoire extérieure soit un total d'environ 825.00 € par an
- En location appareil connecté maintenance comprise 94.80 € par mois

En ce moment les trois premier mois de loyer sont offerts.

Les endroits semblant le plus logique seraient le cabinet médical ou la pharmacie.

La majorité des élus pensent que la pharmacie est plus centrale.

Madame BRIDOT demande s'il faut une formation ?

Madame le Maire répond que non c'est un appareil entièrement automatique qui donne toutes les informations nécessaires au fur et à mesure de l'intervention.

Monsieur PELLETIER demande ce qui se passe en cas de vandalisme.

Madame le Maire n'a pas demandé mais pense que c'est l'assurance de la commune qui prend en charge
Plusieurs élus pensent qu'il faudrait se renseigner pour connaître le coût supplémentaire de l'assurance.

c) Intervention de Monsieur DELICQUE

Monsieur DELICQUE sait que la période est compliquée mais aimerait, si cela était autorisé, organiser une journée de nettoyage sur la commune et alentours. Il court et voit pleins de déchets (yaourts à boire, canettes de bières ...etc).

Madame MASSET rebondit sur l'intervention de Monsieur DELICQUE pour indiquer que 3 fois par semaine, les employés du service technique nettoient la commune et vident les poubelles. Les gens ne respectent rien et jettent n'importe où. Il suffit de regarder les sites de containers à tri.

Monsieur PINOT indique qu'il y a de plus en plus de passage à Lorteil et que les containers, bien que vidés régulièrement, sont pleins en permanence.

Conclusion un manque de civisme flagrant et pour la journée nettoyage à voir post confinement.

Madame le maire profite de l'occasion pour rappeler qu'un arrêté préfectoral a rendu le port du masque obligatoire dans les rues de la commune.

d) Intervention de Monsieur VONARB

Monsieur VONARB sait pertinemment que la période est compliquée et que la gestion du personnel est très difficile en ce moment en cas de cas déclaré ou contact, il comprend fort bien que la prévision, d'ouverture ou non de certains services, soit laborieuse. Il pense, particulièrement, en évoquant ces problèmes, à la déchetterie de Bulles.

Cependant il serait souhaitable que l'information circule mieux, pourquoi ne pas demander à la communauté de communes du Plateau Picard de mettre en place un système d'information par sms, comme il en existe ailleurs.

Madame MASSET informe Monsieur VONARB que cette demande a été transmise aux services à la communauté de commune.

e) Intervention de Madame VASSEUR

Madame VASSEUR informe les membres du conseil, au nom de Madame VERMEULEN, qu'une réunion du comité travaux est prévue le mardi 6 avril à 18h00. Les membres sont : Delphine BRIDOT, Jean-Marie VONARB, Francis PELLETIER

Séance levée à : 19H52

Le secrétaire de séance
Delphine BRIDOT

Le Maire
Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

VASSEUR Lydie	
GENEST Evelyne	
VAN COILLIE Laurent	
LEBOEUF Gaël	
Jean-Marie VONARB	
PINOT Laurent	
PELLETIER Francis	
DELICQUE Gaëtan	
WEBER Séverine	
BERTRAND Christian	